

GILETTE
MAIRIE



République Française
Département des Alpes-Maritimes

Le commissaire enquêteur

Claude COHEN

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Yann PRIOUT, Maire de la commune de Gilette, atteste que :

l’arrêté préfectoral en date du 16 juin 2021 portant prescription de l’élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles d’incendies de forêt de Gilette

a fait l’objet d’un affichage sur les panneaux communaux de la Mairie, réservés à cet effet, du 1^{er} juillet 2021 au 9 août 2021 inclus.

Attestation délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Gilette, le 10 août 2021

Le Maire



COURRIER ARRIVÉ

MAIRIE
DE
GILETTE
06830

11 AOUT 2021

D.D.T.M. 05

Service Déplacements Risques Sécurité

BORDEREAU

DES PIÈCES ADRESSÉES

Tél. 04 93 08 57 19
Fax 04 93 08 52 70
e-mail : mairie.gilette@wanadoo.fr

à D.D.T.M.
Service Déplacements Risques Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

- POUR INFORMATION
- POUR NOTIFICATION
- POUR SUITE À DONNER
- EN RETOUR
- POUR AVIS
-

Nombre de pièces	Désignation des pièces	Observations
	<p>Comme suite à votre courrier en date du 17/06/2021, veuillez trouver ci-joint certificat d'affichage se rapportant à l'arrêté préfectoral en date du 16/06/2021 portant prescription de l'élaboration du PPRIF de la commune de Gilette.</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception.</p>	

Prière de bien vouloir renvoyer le présent bordereau à l'expéditeur après l'avoir signé ci-dessous.
REÇU LES PIÈCES INDIQUÉES.

Le 10/08/2021



[Handwritten signature]